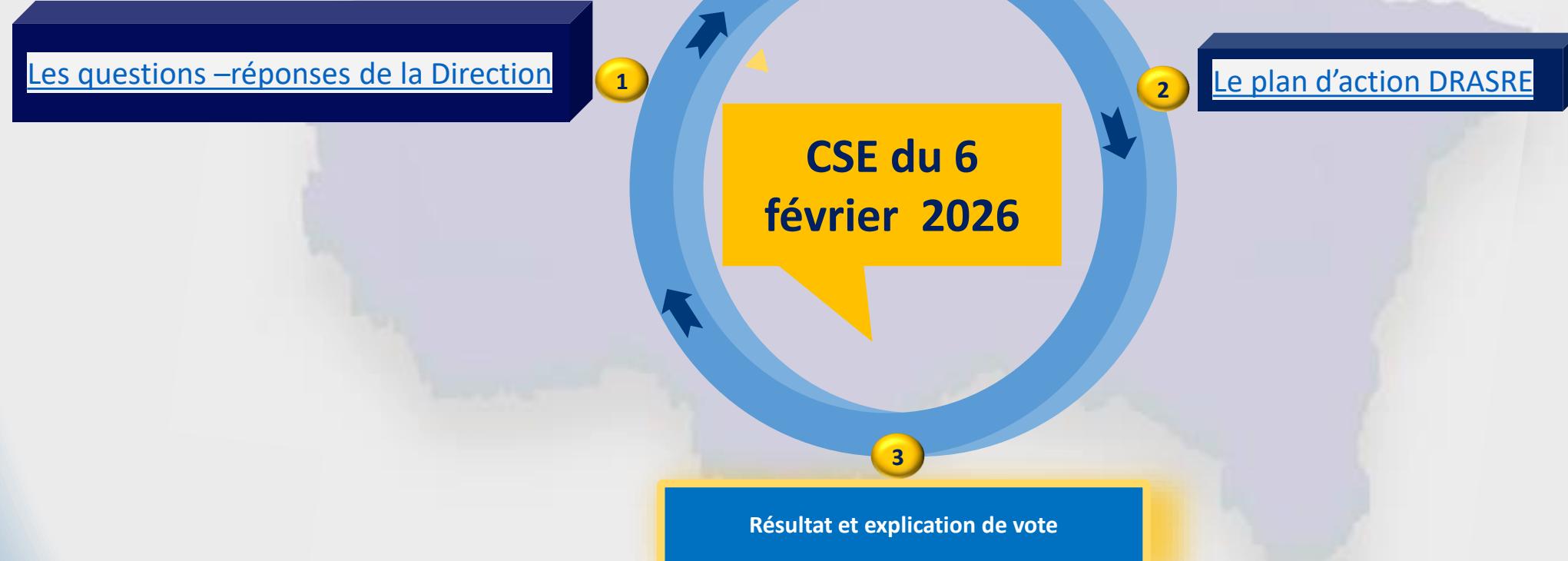


# CSE extraordinaire du 6 février 2026



# CSE extraordinaire du 6 février 2026

## Résultat et explication de vote

Pour la CFE-CGC Métiers de l'emploi, le plan d'action DRASRE « revisité » semble mieux répondre à la gravité de l'alerte sur les RPS au sein de cette direction, alerte émise initialement en juin 2025 par les élus au CSE de la CFE-CGC. Ce plan d'actions renforcé de la DRASRE fait suite à une expertise concluant à un risque grave pour la santé des agents. Ce plan d'action prend en compte les trois points principaux posant problème:

- L'organisation du travail au sein de cette Direction
- Les problématiques de management au sein des différents services
- La charge de travail

La direction reconnaît donc la gravité de la situation et s'engage à agir prioritairement sur l'organisation du travail, dans une logique de prévention primaire des risques psychosociaux (RPS).

La CFE-CGC mesure une amélioration dans le plan d'actions visant à agir contre les RPS dans ce plan d'actions, mais les recrutements réalisés ne sont pas globalement à la hauteur de la charge de travail de cette Direction, tant par la durée que par la nature des contrats proposés (CDD, mission, apprentissages..), et ne prend pas suffisamment en compte et à leur juste mesure les situations individuelles.

La CFE-CGC Métiers de l'emploi s'abstient donc sur cette consultation et restera vigilante sur le suivi des actions au sein de la DRASRE. La CFDT s'abstient également et les autres OS se prononcent défavorablement. La CFE-CGC ne manquera pas d'alerter l'inspection du travail comme elle l'a fait en juin 2025 en cas de manquement important.

La CFE -CGC participera pleinement et avec attention à la commission de suivi Direction-CSE afin d'assurer le pilotage mensuel du plan, avec un premier bilan à six mois et des bilans intermédiaires vers les agents concernés.